

Département : Deux-Sèvres Arrondissement: Parthenay ▶ Canton : La Gâtine

2018-11-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Le quinze novembre deux mil dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le neuf novembre deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

Etaient présents: Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Marylène GIRAUDON, Anthony PEIGNON, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

Absents excusés :

Marie-France TALINEAU a donné pouvoir à Marylène GIRAUDON

Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD

Chrystèle JARNY a donné pouvoir à Benoît PIRON

Philippe NOIRTAULT a donné pouvoir à Sandra VIDARD-ROUVREAU

Jacky FAVREAU a donné pouvoir à Johann BARANGER

Secrétaire de séance : Cécile TAVENEAU

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2018

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 septembre 2018, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Travaux supplémentaires - Construction de la boulangerie au Poirier

Le chantier de la boulangerie avance et l'architecte Clémence BECK a pointé des travaux supplémentaires, détaillés dans le tableau ci-dessous :

N° Lot	Désignation lot	Entreprise	Montant TTC marché initial	Montant TTC nouveau devis	Montant avenant en %/marché initial	Justification
2	Gros-œuvre	FRAFIL	29 410,44	2 411,66	8 %	En + : surface supérieure d'en- duit En - : bâche (coût repris dans le lot Charpente)
		Mairie - 2 Impasse de		05 49 63 40 03	▶ stpardoux@ccsu	

79310 SAINT-PARDOUX

www.saintpardoux79.fr



Arrondissement : Parthenay

Canton: La Gâtine

2018-11-01

N° Lot	Désignation lot	Entreprise	Montant TTC marché initial	Montant TTC nouveau devis	Montant avenant en %/marché initial	Justification
4	Couverture	ESO	26 656,92	3 168,00	12 %	En + : conduit de che- minée (évacuation des fours)
5	Menuiseries extérieures	AGC SIGLAVER	30 410,52	3 139,20	10 %	En +: remplacement d'une porte ma- nuelle par une porte automatique dans la boutique
8	Carrelage	Technisol B2S	27 955,88	712,80	3 %	En + : nouveau tracé de la pose du carrelage selon le motif 2 couleurs et le zonage avec des angles arrondis
11	Plomberie Ventilation	SARL AUGER	22 440,00	4 705,94	21 %	En + : groupe de froid
ı	Maîtrise d'œuvre	BECK	37 281,96	1 786,43	5 %	En + : Trx supp.des lots

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'entreprise FRAFIL, concernant le lot 2, pour la somme de 2 411,66 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'entreprise ESO, concernant le lot 4, pour la somme de 3 168,00 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'entreprise AGC SIGLAVER, concernant le lot 5, pour la somme de 3 139,20 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

 Mairie - 2 Impasse des Écoliers 79310 SAINT-PARDOUX

0549634003



Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2018-11-01

<u>Travaux supplémentaires – Construction de la boulangerie au Poirier</u>

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'entreprise TECHNISOL, concernant le lot 8, pour la somme de 712,80 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'entreprise SARL AUGER concernant le lot 11, pour la somme de 4 705,94 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre ».
- O voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution proposée par l'architecte Clémence BECK, pour la somme de 1 786,43 euros TTC, avec :

- 14 voix « pour »,
- 2 voix « contre ».
- O voix « abstention ».

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT a rendu son rapport le 27 septembre dernier. Les compétences prises par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2018 (Gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations-GEMAPI, Eau, Assainissement collectif et non collectif, Maisons de service au public) modifient légèrement l'attribution de compensation, à savoir :

	AC 2017	AC 2018			
	AC 2017	Révision PLUi	Montant	Variation/2017	
SAINT PARDOUX	64 731,00	1 573,51	63 157,49	- 1 573,51	

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le contenu du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Subvention au CARUG pour les soirées du patrimoine du 25 août 2018

Le CARUG a animé les soirées du patrimoine à Château Bourdin, devant la Chapelle, avec 3 artistes. Les frais occasionnés (cachets, droits d'auteur, matériel et personnel technique...) s'élèvent à **2 914 euros**, avec une subvention du Conseil Départemental de 670 euros.

Le CARUG, par son cahier des charges, sollicite une aide financière à la commune d'un montant de **2 244 euros**. Les crédits nécessaires à cette dépense supplémentaire ont été inscrits au compte 6574, par arrêté n°2018-0059 du 21 septembre 2018 (décision modificative n°6 du budget principal).

 Mairie - 2 Impasse des Écoliers 79310 SAINT-PARDOUX 05 49 63 40 03



Département : Deux-Sèvres
 Arrondissement : Parthenay
 Canton : La Gâtine

2018-11-01

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution d'une aide financière de 2 244 euros à l'association du CARUG, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Décision modificative n°7 sur le budget principal

Dans l'opération d'investissement VOIRIE, deux dépenses n'ont pas été inscrites lors de l'élaboration du budget au mois de mars 2018.

Il s'agit de la pose **d'horloges astronomiques** pour un montant de **5 131,16 euros** et la suppression d'un **poteau béton** sur le parking du Foyer Rural pour un montant de **3 844 euros**.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	131	Installations, matériel et outillage technique	9 000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	9 000,00

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°7 du budget principal, détaillée ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Décision modificative n°8 sur le budget principal

L'article 165 en dépense d'investissement concerne les remboursements de caution lors de départs de locataires des logements communaux. Lors de la préparation budgétaire du mois de mars 2018, deux départs ont été prévus et une somme de 800 euros a été inscrite.

Monsieur BLAIS quitte son logement au 28 Pré de la Cure. Il s'agit du troisième départ de locataire pour l'année 2018. Le besoin de financement à l'article 165 s'élève donc à 170 euros.

CREDITS A OUVRIR

Chapitre Article Opération		Opération	Nature	Montant	
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	170,00	

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022	OPFI	Dépenses imprévues	170,00

 Mairie - 2 Impasse des Écoliers 79310 SAINT-PARDOUX 05 49 63 40 03



Département : Deux-Sèvres
 Arrondissement : Parthenay
 Canton : La Gâtine

2018-11-01

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°8 du budget principal, détaillée ci-dessus, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Remboursement frais engagés par un élu

Trois élus vont partir au congrès des Maires, à Paris, Porte de Versailles, qui a lieu du 20 au 22 novembre 2018. Monsieur BARANGER a réglé, avec ses deniers personnels, les billets de train, pour la somme de **228 euros**.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacement en train à Monsieur BARANGER, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Compte administratif 2017 - Budget annexe Local Commercial

La clôture de ce budget annexe a eu lieu le 1er août 2017. En cours de l'année 2018, il est nécessaire d'approuver les comptes de l'exercice 2017 de ce budget annexe, détaillés ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		D	EPENSES		RECETT	≅S
REALISATIONS	Section de fonctionnement	Α	105 308,33	G		106 600,33
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В		н		105 000,00
			+	A PROPERTY OF THE PARTY OF THE	+	
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	С	594,91	1		-
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D		J		1 480,00
			=		п	
	TOTAL (réalisations + reports)	#A+8+C+D	105 903,24	=G+H+I+J		213 080,33

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget annexe Local Commercial, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

 Mairie - 2 Impasse des Écoliers 79310 SAINT-PARDOUX • 05 49 63 40 03



Arrondissement · Parthenav

▶ Canton : La Gâtine

2018-11-01

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2017 pour le budget annexe Local Commercial, avec :

- 16 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Gratification de stage

Une gratification devient obligatoire, pour une période de stage supérieure ou égale à deux mois consécutifs, au cours d'une même année scolaire, pour un montant mensuel de 554,40 euros.

Théo LOUVET a été accueilli, dans la collectivité, sur deux années scolaires. Il a engagé des frais kilométriques pour aller à la rencontre des associations. Il a rempli pleinement sa mission pour la collectivité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le versement d'une gratification exceptionnelle à Monsieur Théo LOUVET, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Création de poste au service technique

La charge de travail a montré depuis plusieurs années qu'il est nécessaire de créer un quatrième poste au service technique. Un agent a été recruté sur un contrat aidé, puis en contrat à durée déterminée. Il donne pleinement satisfaction dans ses missions.

La parution officielle de la création de poste a été faite auprès du Centre de Gestion. La titularisation débuterait au 1^{er} janvier 2019.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un poste au service technique, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



• Arrondissement : Parthenay

2018-11-01

Numérotation habitations

Une numérotation est à modifier au lieu-dit La Berlière, pour des soucis de distribution de courrier. En effet, la désignation entre le village et le chemin n'est pas correctement distincte.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un numéro 3, à la Berlière, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Les bâtiments rachetés aux Vergers des Chaumes, situés Impasse du Stade, ont changé de propriétaire. Ils n'avaient de numéro d'impasse et il est nécessaire que le nouveau propriétaire installe une boîte aux lettres.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un numéro 1, Impasse du Stade, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

Enfin, une troisième numérotation est nécessaire au lieu-dit La Gare. Une parcelle existante, numérotée 18, a été découpée en 2. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la création d'un numéro 20, La Gare, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- O voix « abstention ».

<u>Désignation correspondant défense</u>

Monsieur BARANGER détaille les circulaires du 18 février 2002 et du 24 avril 2002, qui précisent qu'il est nécessaire de désigner, au sein de chaque conseil municipal, une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne (service national universel) et de s'occuper du recensement. Dans l'usage, c'est souvent le Maire qui est le correspondant défense.

Monsieur BARANGER demande à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation de Monsieur le Maire en tant que correspondant défense, avec :

- 16 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

 Mairie - 2 Impasse des Écoliers 79310 SAINT-PARDOUX 05 49 63 40 03



Département : Deux-SèvresArrondissement : Parthenay

▶ Canton · La Gâtine

2018-11-01

Proposition commerciale - Prestataire JVS-Mairistem

La proposition commerciale concerne l'utilisation des applications administratives sous le dispositif « cloud » (nuage en anglais). Les données informatiques sont externalisées sur un serveur à distance, basé à Toulouse et restent propriété de la commune. Chaque utilisateur peut se connecter, via internet, sur n'importe quel poste et à n'importe quel moment. La nouvelle interface est plus interactive. Sur une seule application (exemple : la comptabilité), les fonctionnalités apparaissent sur la même fenêtre (saisie, édition, consultation). Par confort visuel, l'utilisateur peut zoomer pour mieux repérer les zones de saisie.

Par comparaison entre la version actuelle HOL - horizon one-line et la version CLOUD, un coût supplémentaire de 616,60 euros sera à prendre en charge, détaillé dans le tableau ci-après :

	AVAN	APRES (*)	
DÉPENSE	Soutiers	Saint Pardoux	Commune nouvelle
Investissement	0,00	4 056,00	7 498,56
Fonctionnement	533,00	1 521,60	1 345,44
TOTAL	533,00	5 577,60	8 844,00

(*) <u>Coût supplémentaire la 1ère année uniquement</u>: 2 116,80 euros, correspondant au droit d'accès au cloud (règlement unique, quelle que soit ensuite la durée de la prestation conclue avec JVS).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle proposition commerciale JVS-MAIRISTEM détaillée ci-après, avec :

- 14 voix « pour »,
- O voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Informations et questions diverses

- La réunion publique des voisins vigilants organisée le 13 novembre dernier n'a pas réuni les foules. Malgré une communication sur les réseaux habituels (internet, journaux locaux, bulletin municipal), le public était composé d'une douzaine de personnes.
- Madame VIDARD fait un retour de la commission intercommunale concernant le tourisme et la taxe de séjour. Un questionnement a eu lieu concernant la salle l'Etape. Les élus ont toujours positionné cette salle comme un accueil provisoire non rémunéré pour les étudiants, les artistes et les personnes de passage (mariage, pèlerinage). Aucun souhait de concurrence n'a été voulu avec les hébergements de tourisme du canton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire, Benoît PIRON

